



SYNDICAT
DU CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE



MAI 2020

FACE AU CORONAVIRUS
VOUS N'ÊTES
PAS SEUL-E-S

Cfdt:

DECONFINEMENT : LA PRIORITE DE LA CFDT C'EST TOUJOURS LA SANTE

> A compter du 11 MAI, pour la CFDT, les réflexions et les dispositifs mis en place dans les Caisses Régionales et entités rattachées doivent reposer sur 3 points :

- 1- **préservation de la santé de tous**, salariés et personnes en contact avec l'entreprise (clients, fournisseurs, prestataires, public, ...) ;
- 2- La CFDT a bien entendu que, pour respecter la **distanciation sociale** tant qu'elle restera indispensable, **le télétravail** restait toujours le mode de travail à privilégier autant que possible et pour revenir **progressivement** à un mode de travail « présentiel » dans lequel le télétravail devra alors trouver sa vraie place
- 3- Consciente de ses responsabilités, la CFDT est **prête à œuvrer à une reprise d'activité**, progressive ou pas, partielle ou pas, dans le respect impératif des deux premiers principes et dans une **concertation co-constructive** la plus large possible avec les représentants du personnel et les représentants syndicaux, **mais aussi avec les salariés** de chaque service et point de vente qui seront associés aux modalités concrètes et précises

Une fois le déconfinement réussi, il faudra se pencher sur les problématiques salariales soulevées par la crise :

- **Reconnaissance** de l'investissement des salariés dans cette période oh combien difficile.

Effets de la récession sur l'activité et les résultats des entités : perte de PNB, baisse de la solvabilité, hausse du cout du risque, **baisse de résultat...**

- **Risque 2021 sur le résultat, la participation et l'intéressement**, du fait d'une éventuelle absence de dividendes Casa versés aux caisses cette année.

La CFDT sera force de proposition dans le cadre de cette approche globale.

CHACUN CHEZ SOI, OUI...

CHACUN POUR SOI, NON !

NEGOCIE ET OBTENU :

> **Déplafonnement des tickets restaurant le temps de la crise sanitaire**

Deux semaines après son courrier aux ministres du Travail et de l'Economie et des Finances, la CFDT a obtenu gain de cause sur le déplafonnement de l'utilisation des titres restaurant

> **Pour rappel : maintien de salaire à 100 % jusqu'à fin Mai 2020**

Le groupe Agrica, lance un dispositif social d'urgence sous forme d'accompagnement personnalisé et d'aide financière !

Qui est concerné ?

- **Les salariés ou retraités** ressortissants d'une des institutions du groupe AGRICA

Quand solliciter cette aide ?

- En cas de difficultés liées directement au Covid-19 et/ou au confinement d'ordre financier, familial, psychologique, santé, isolement ou deuil

Quel montant de l'aide accordée ?

- **Une aide financière entre 500 et 1500€ possible** en fonction de la situation, assortie d'un accompagnement personnalisé

Comment la solliciter et en bénéficier ?

- La CFDT vous communique l'adresse mail où vous pourrez directement trouver un interlocuteur et une réponse sous 48h :

agricasolidaire@groupeagricacom